

UNITÉ

AVANCEMENT MAJOR 2027

Les informations à retenir



EXAMENS PROFESSIONNELS

Les lauréats des examens Classique, SUEP, OPJ sont connus depuis le 3 juillet. Les lauréats de l'examen classique recevront prochainement leur classement qui conditionnera leur affectation. Pour les autres, l'avancement sera prévu sur place.



CHOIX DES AFFECTATIONS

Les lauréats de l'examen classique auront jusqu'au **11 septembre** pour lister préférentiellement, par département ou zone (DCCRS), l'ensemble des postes offerts (table des postes du 24/06/2026).

À l'issue, les autorités concernées proposeront une affectation en cohérence avec le parcours, le profil et les compétences des candidats.



SERVICES SPÉCIALISÉS

Les lauréats issus des services spécialisés pourront bénéficier d'une promotion sur place s'ils remplissent les conditions statutaires de la voie du choix :

♦ 5 ans de services effectifs dans le grade de chef, au 1er janvier 2027.



ULTRA-MARINS

Les ultra-marins sans condition de durée, séjournant depuis au moins 3 ans, pourront bénéficier d'un contrat hexagone pour garantir leur retour post promotion.



PROMOTION SUR PLACE À TITRE DÉROGATOIRE

Les demandes devront être transmises **avant le 7 août 2026**, par voie hiérarchique, sur les mêmes critères que la circulaire des mutations à caractère dérogatoire, à :

drhfs-sdpasp-accompagnement-mcd@interieur.gouv.fr



VOIE DU CHOIX

Les agents concernés devront valider leur fiche d'engagement :

Du 12 octobre au 16 novembre 2026.

Suivez-nous

